

**DES TERRASSIERS provoquent une bagarre sanglante à Montlhéry et incendient une cantine**

**QUATRE ARRESTATIONS**

**DOUZE BLESSÉS**

Paris, 2 mars. — Une sanglante bagarre à cause de revolver s'est déroulée dans une cantine de Montlhéry.

Des terrassiers qui travaillent actuellement à l'autodrome de Montlhéry se plaignent depuis quelque temps de la nourriture qui leur est servie par le cantinier, M. Daudet, mouvement une redéveance journalière de 9 francs.

Samedi soir, vers 11 heures, une cinquantaine d'entre eux se trouvaient attablés dans la cantine, M. Daudet les invita à sortir, vu l'heure tardive, mais une vingtaine d'abstinent et continuèrent à discuter. Soudain, sur une violente injection, M. Lombard, âgé de 35 ans, prit à partie l'aîné-cantinier, M. Marcel Gavriloff, qui répondit aux insultes.

Comme il se débattait de son interlocuteur, il reçut un violent coup de couteau entre les deux omoplates.

Profitant de désordre, un consommateur, d'un coup de bouteille, renversa l'unique lampada pâris qui éclairait vaguement la baraque entourée.

Alors, dans la nuit épaisse, ce fut une fusillade générale et des coups de feu déclenchèrent la vacarme attira l'attention d'autres terrassiers.

S'armant de revolver, de couteaux, de matraques, ils gicquèrent vers le cantinier, et, sans raison, firent feu et assaillirent à tour de bras des corps fatigués, cette bagarre dura plus d'une heure.

Des détournements des fils de doublage, des boîtes des combi-sous, empêchèrent la nuit, Paris de deux coups de revolver plus tard.

Pendant la partie, des hélicoptères étaient introduits dans la chambre où débatait et avaient tiré main-bras sur la partie de la journée où se trouvait dans une boîte en fer sous le lit du cantinier.

Un incendie déclina la cantine. L'arrivée des gendarmes arrêta la fusillade.

On fit la fouille, des objets glissés sur la terre battue dans les boîtes de sang et des débris de vin.

On amena une charrette où l'on transporta une boîte d'eau dans laquelle on transpôrta à l'hôpital d'Arjuzanx, où l'on intenta pansements.

Quatre d'entre eux, dont l'un est l'un des plus graves, ont été hospitalisés.

Les gendarmes ont procédé à quatre arrestations, celles de Paul Courteau, 36 ans, accusé d'avoir mis le feu à la cantine; Jules Dubois, 35 ans, accusé d'être l'indicateur du vol de la recette; Lombard, 35 ans, et Pichon, 36 ans, sans domicile fixe qui portent des coupes de couteau à l'aine-cantinier.

**SIX anthropophages fusillés en Guinée française**

Bordeaux, 2 mars. — Le paquebot « Medina », ayant au Bueno-Ayres, et où il a quitté Dakar, nous a apporté des détails sur l'extermination récente de six anthropophages à Vitoria (ville française).

Sur les îles du Rio Negro, à Boke, habitées par les Léboumbois. Quelques uns d'entre eux sont vaincus par la maladie humaine.

Ces derniers deviennent, dès les anthropophages vivants, l'objet d'un commerce de victimes, où il déclenche l'affaire. Un enfant ou un adulte, pris au piège, est décapité et l'homme qui l'a tué, l'apporte au village voisin, où il vend la tête au plus haut prix.

Les anthropophages sont alors décapités et l'homme qui l'a tué, l'apporte au village voisin, où il vend la tête au plus haut prix.

Un dépôt de munitions saute 160 victimes.

A Kharqat, un dépôt de munitions a fait explosion au moment où des habitants étaient en train de piller le bâtiment; 160 personnes ont été tuées.

**Un complot avorté à Bueno-Ayres**

Le télégramme de Buenos-Ayres annonce quelques officiers argentins qui ont provoqué un mouvement révolutionnaire dans la capitale. Le complot a échoué, mais les troupes restées fidèles au gouvernement, l'ont vaincu et l'ont détruit par le sort.

Toutefois, des tirs ont eu lieu et plusieurs personnes ont été tuées.

Un soldat a été tué et plusieurs autres blessés. On annonce en dernière heure que le calme est rétabli.

Les meutes ont été fusillées par groupes de 100 jusqu'à 11 heures et demi.

Une révolte des Indiens de Panama

PLUSIEURS VILLES DETRUITES

New York, 2 mars. — Un messager de Panama annonce que les Indiens de San Blas, dans le but de secouer le joug des autorités, se sont soulevés et ont détruit six villes de la République de Panama. Plusieurs agents ont été tués ou blessés.

**L'INSURRECTION KURDE EST TERMINÉE**

**L'ORDRE EST RETABLIS DANS LA MAJORITÉ DES DISTRICTS SOULEVÉS**

Angora, 2 mars. — On annonce que les troupes turques ont réussi à rétablir l'ordre dans la majorité des districts où les Kurdes s'étaient soulevés contre l'autorité de la république turque. Les rébellions étaient généralement assez atténues, et partout où ils ont prévalu, les résistances furent peu violentes.

Les dernières rumeurs, d'après les dernières nouvelles, sont de l'ordre de 1000 tués et 1000 blessés.

UN DÉPÔT DE MUNITIONS SAUTE

160 victimes.

A Kharqat, un dépôt de munitions a fait explosion au moment où des habitants étaient en train de piller le bâtiment; 160 personnes ont été tuées.

**Un complot avorté à Bueno-Ayres**

Le télégramme de Buenos-Ayres annonce quelques officiers argentins qui ont provoqué un mouvement révolutionnaire dans la capitale. Le complot a échoué, mais les troupes restées fidèles au gouvernement, l'ont vaincu et l'ont détruit par le sort.

Toutefois, des tirs ont eu lieu et plusieurs personnes ont été tuées.

Un soldat a été tué et plusieurs autres blessés. On annonce en dernière heure que le calme est rétabli.

Les meutes ont été fusillées par groupes de 100 jusqu'à 11 heures et demi.

Une révolte des Indiens de Panama

PLUSIEURS VILLES DETRUITES

New York, 2 mars. — Un messager de Panama annonce que les Indiens de San Blas, dans le but de secouer le joug des autorités, se sont soulevés et ont détruit six villes de la République de Panama. Plusieurs agents ont été tués ou blessés.

**UNE ÉMOUVANTE PROTESTATION contre la persécution religieuse**

Elle est adressée à M. Merriot au nom des morts pour la France par leurs veuves

Paris, 2 mars. — Le Comité de l'Union spirituelle des Veuves de France et de l'Asile Maternelle, fondé par les veuves de guerre et l'Association des veuves de guerre, a adressé au président du Conseil la lettre suivante:

M. le Premier ministre,

Les veuves de guerre demandent à ceux qui sont pour nous au front de faire respecter la loi commune de toutes les citoyennes, elles-mêmes, de leurs filles, veuves, soient inscrites dans la loi comme ceux de tous les citoyens, et que nous soyons permis de nous inscrire dans la loi comme les hommes.

Elles demandent que M. le Président du Conseil, la voix de la veuve et de l'orphelin, qui est le droit et le devoir de déclarer Justice.

Veuillez accepter, cher Monsieur le Premier ministre, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

**L'EXÉCUTION DU PLAN DAWES**

Paris, 2 mars. — M. Nogaro, à l'instigation des obligations industrielles, a notifié à la Commission des réparations, par télégramme que, conformément à l'alinéa 3 du paragraphe 70 de la loi sur les obligations industrielles du 3 août 1924, le dépôt de cinq milliards 5 p. cent, avait été effectué au siège de la Banque des Obligations industrielles et que la controverse de ces obligations a été remise en même temps par la Banque et à trustee, sous forme de bons.

D'autre part, la Commission des réparations a reçu la lettre suivante, qui lui a été adressée de Berlin par l'agent général des réparations, le 28 février 1924:

J'ai l'honneur de vous informer que la Commission des obligations de Berlin a effectué conformément à l'alinéa 3 du paragraphe 70 de la loi sur les obligations industrielles du 3 août 1924, le dépôt de cinq milliards 5 p. cent, de l'obligation de la première remboursement à échéance du premier semestre 1925 pour les intérêts des obligations émises par elle.

Le paiement a été fait par viement d'un montant équivalent au Reichsmark au crédit du compte de l'agent général des paiements de réparation à Berlin.

Le paiement a été fait par viement d'un montant équivalent au Reichsmark au crédit du compte de l'agent général des paiements de réparation à Berlin.

Le paiement a été fait par viement d'un montant équivalent au Reichsmark au crédit du compte de l'agent général des paiements de réparation à Berlin.

Le paiement a été fait par viement d'un montant équivalent au Reichsmark au crédit du compte de l'agent général des paiements de réparation à Berlin.

Le paiement a été fait par viement d'un montant équivalent au Reichsmark au crédit du compte de l'agent général des paiements de réparation à Berlin.

Le paiement a été fait par viement d'un montant équivalent au Reichsmark au crédit du compte de l'agent général des paiements de réparation à Berlin.

Le paiement a été fait par viement d'un montant équivalent au Reichsmark au crédit du compte de l'agent général des paiements de réparation à Berlin.

Le paiement a été fait par viement d'un montant équivalent au Reichsmark au crédit du compte de l'agent général des paiements de réparation à Berlin.

Le paiement a été fait par viement d'un montant équivalent au Reichsmark au crédit du compte de l'agent général des paiements de réparation à Berlin.

Le paiement a été fait par viement d'un montant équivalent au Reichsmark au crédit du compte de l'agent général des paiements de réparation à Berlin.

Le paiement a été fait par viement d'un montant équivalent au Reichsmark au crédit du compte de l'agent général des paiements de réparation à Berlin.

Le paiement a été fait par viement d'un montant équivalent au Reichsmark au crédit du compte de l'agent général des paiements de réparation à Berlin.

Le paiement a été fait par viement d'un montant équivalent au Reichsmark au crédit du compte de l'agent général des paiements de réparation à Berlin.

Le paiement a été fait par viement d'un montant équivalent au Reichsmark au crédit du compte de l'agent général des paiements de réparation à Berlin.

Le paiement a été fait par viement d'un montant équivalent au Reichsmark au crédit du compte de l'agent général des paiements de réparation à Berlin.

Le paiement a été fait par viement d'un montant équivalent au Reichsmark au crédit du compte de l'agent général des paiements de réparation à Berlin.

Le paiement a été fait par viement d'un montant équivalent au Reichsmark au crédit du compte de l'agent général des paiements de réparation à Berlin.

Le paiement a été fait par viement d'un montant équivalent au Reichsmark au crédit du compte de l'agent général des paiements de réparation à Berlin.

Le paiement a été fait par viement d'un montant équivalent au Reichsmark au crédit du compte de l'agent général des paiements de réparation à Berlin.

Le paiement a été fait par viement d'un montant équivalent au Reichsmark au crédit du compte de l'agent général des paiements de réparation à Berlin.

Le paiement a été fait par viement d'un montant équivalent au Reichsmark au crédit du compte de l'agent général des paiements de réparation à Berlin.

Le paiement a été fait par viement d'un montant équivalent au Reichsmark au crédit du compte de l'agent général des paiements de réparation à Berlin.

Le paiement a été fait par viement d'un montant équivalent au Reichsmark au crédit du compte de l'agent général des paiements de réparation à Berlin.

Le paiement a été fait par viement d'un montant équivalent au Reichsmark au crédit du compte de l'agent général des paiements de réparation à Berlin.

Le paiement a été fait par viement d'un montant équivalent au Reichsmark au crédit du compte de l'agent général des paiements de réparation à Berlin.

Le paiement a été fait par viement d'un montant équivalent au Reichsmark au crédit du compte de l'agent général des paiements de réparation à Berlin.

Le paiement a été fait par viement d'un montant équivalent au Reichsmark au crédit du compte de l'agent général des paiements de réparation à Berlin.

Le paiement a été fait par viement d'un montant équivalent au Reichsmark au crédit du compte de l'agent général des paiements de réparation à Berlin.

Le paiement a été fait par viement d'un montant équivalent au Reichsmark au crédit du compte de l'agent général des paiements de réparation à Berlin.

Le paiement a été fait par viement d'un montant équivalent au Reichsmark au crédit du compte de l'agent général des paiements de réparation à Berlin.

Le paiement a été fait par viement d'un montant équivalent au Reichsmark au crédit du compte de l'agent général des paiements de réparation à Berlin.

Le paiement a été fait par viement d'un montant équivalent au Reichsmark au crédit du compte de l'agent général des paiements de réparation à Berlin.

Le paiement a été fait par viement d'un montant équivalent au Reichsmark au crédit du compte de l'agent général des paiements de réparation à Berlin.

Le paiement a été fait par viement d'un montant équivalent au Reichsmark au crédit du compte de l'agent général des paiements de réparation à Berlin.

Le paiement a été fait par viement d'un montant équivalent au Reichsmark au crédit du compte de l'agent général des paiements de réparation à Berlin.

Le paiement a été fait par viement d'un montant équivalent au Reichsmark au crédit du compte de l'agent général des paiements de réparation à Berlin.

Le paiement a été fait par viement d'un montant équivalent au Reichsmark au crédit du compte de l'agent général des paiements de réparation à Berlin.

Le paiement a été fait par viement d'un montant équivalent au Reichsmark au crédit du compte de l'agent général des paiements de réparation à Berlin.

Le paiement a été fait par viement d'un montant équivalent au Reichsmark au crédit du compte de l'agent général des paiements de réparation à Berlin.

Le paiement a été fait par viement d'un montant équivalent au Reichsmark au crédit du compte de l'agent général des paiements de réparation à Berlin.

Le paiement a été fait par viement d'un montant équivalent au Reichsmark au crédit du compte de l'agent général des paiements de réparation à Berlin.

Le paiement a été fait par viement d'un montant équivalent au Reichsmark au crédit du compte de l'agent général des paiements de réparation à Berlin.

Le paiement a été fait par viement d'un montant équivalent au Reichsmark au crédit du compte de l'agent général des paiements de réparation à Berlin.

Le paiement a été fait par viement d'un montant équivalent au Reichsmark au crédit du compte de l'agent général des paiements de réparation à Berlin.

Le paiement a été fait par viement d'un montant équivalent au Reichsmark au crédit du compte de l'agent général des paiements de réparation à Berlin.

Le paiement a été fait par viement d'un montant équivalent au Reichsmark au crédit du compte de l'agent général des paiements de réparation à Berlin.

Le paiement a été fait par viement d'un montant équivalent au Reichsmark au crédit du compte de l'agent général des paiements de réparation à Berlin.